



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

★ Élément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

└ Limite imposée d'implantation de construction

◊◊◊ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

▲ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etatlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON

— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

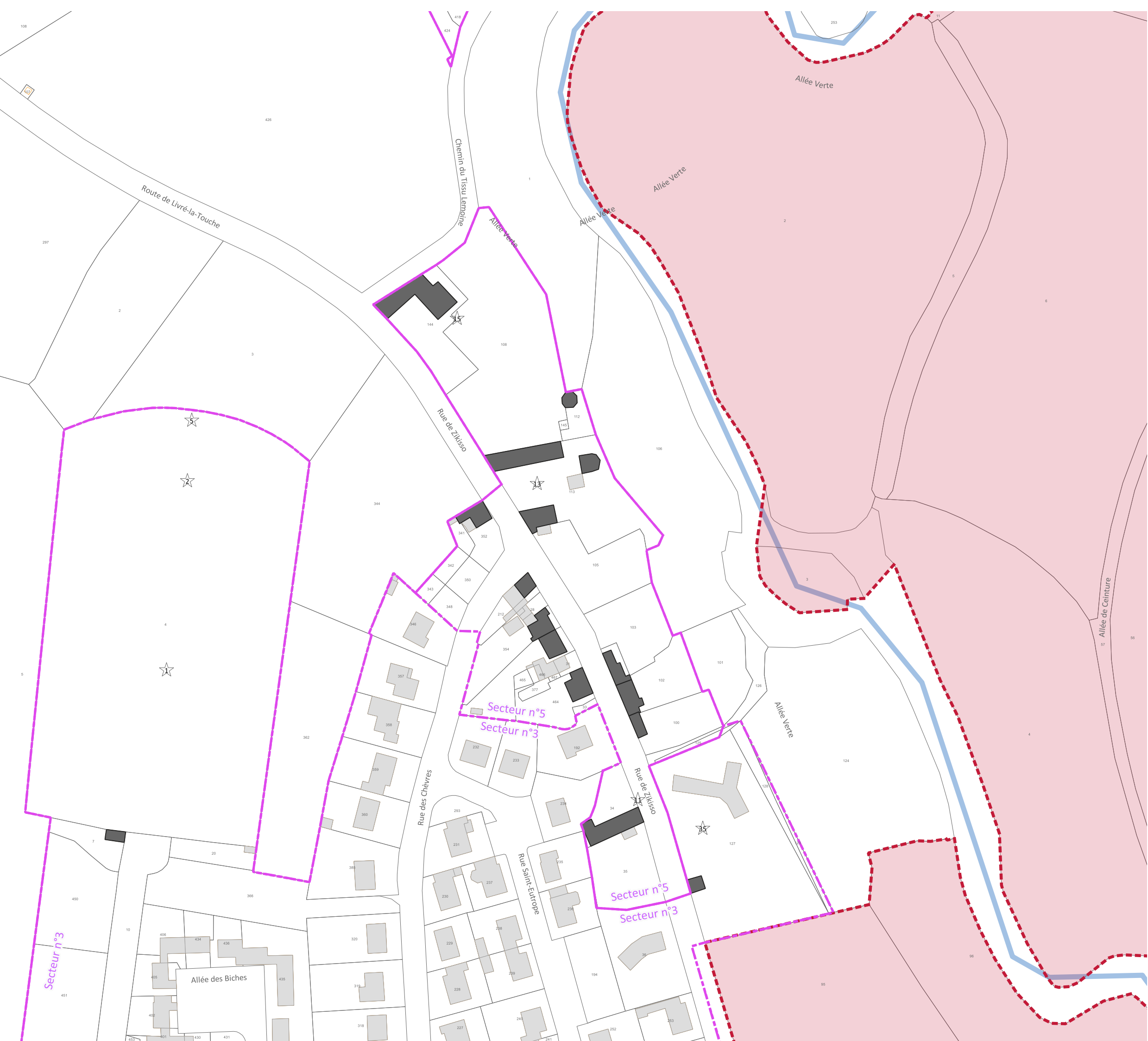
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aux.com -
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

Tél. 02.47.05.23.00
contact@be-aux.com
agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

— Mur de clôture et mur de soutènement

— Rempart

★ Élément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

□ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

— Limite imposée d'implantation de construction

⬮ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etabl> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON

— VIVRE AU POSITIF —

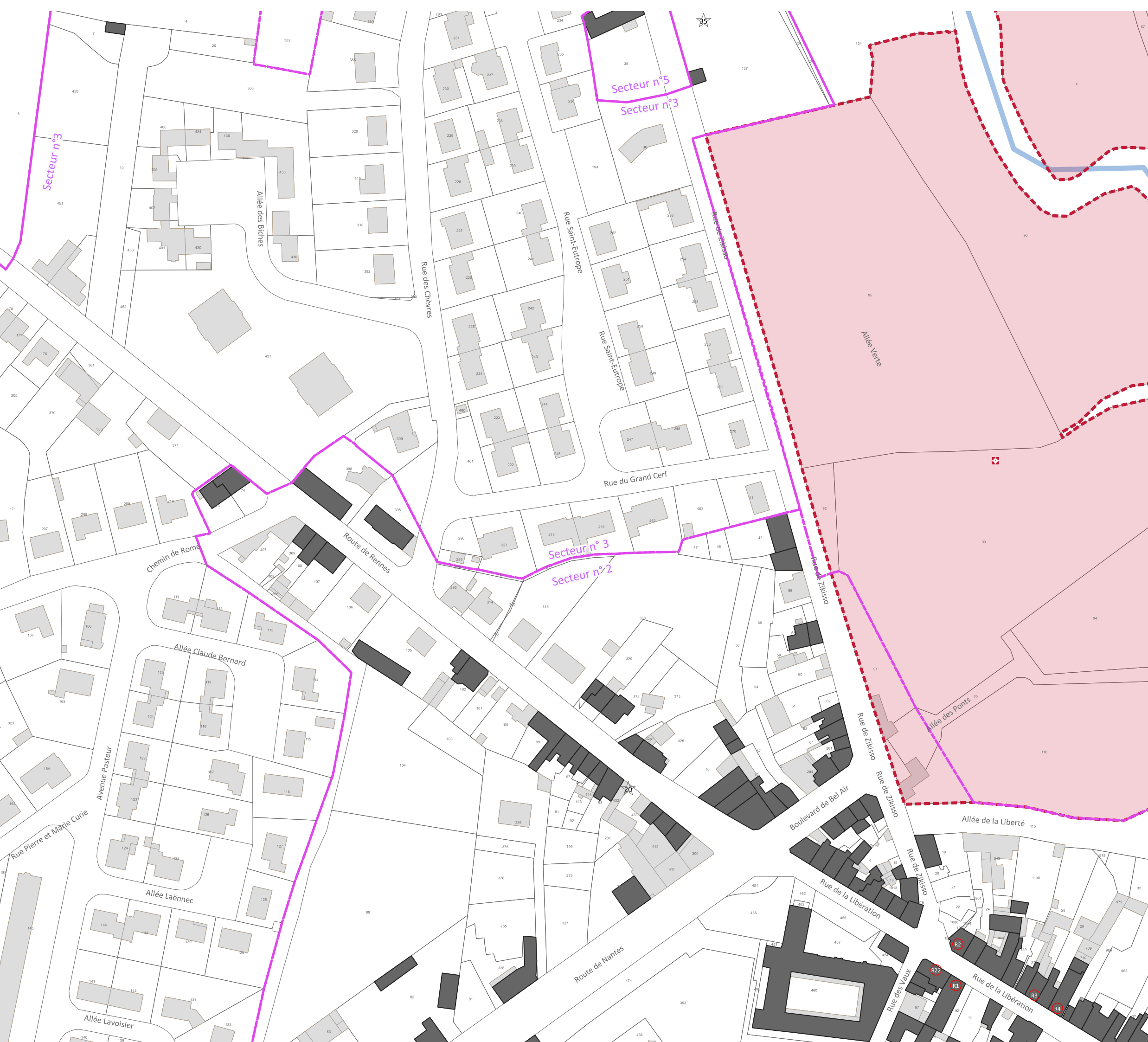
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-ava.com - Tél. 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-ava.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste 09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme 06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



- Limites**
- Limite de commune
 - Limite de site patrimonial remarquable
 - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
 - Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
 - Secteur n°2 : faubourgs
 - Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
 - Secteur n°4 : zones d'activités
 - Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture et mur de soutènement
- Rempart
- ☆ Élément extérieur particulier
- Séquence naturelle
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

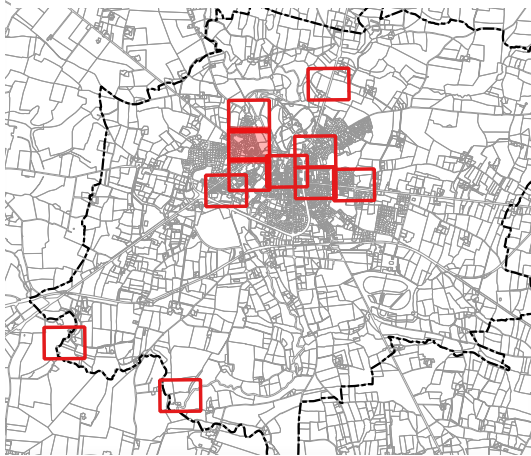
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Ⓡ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- ◆◆◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ◁ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etabl> - Version juillet 2024

03

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
— VIVRE AU POSITIF —

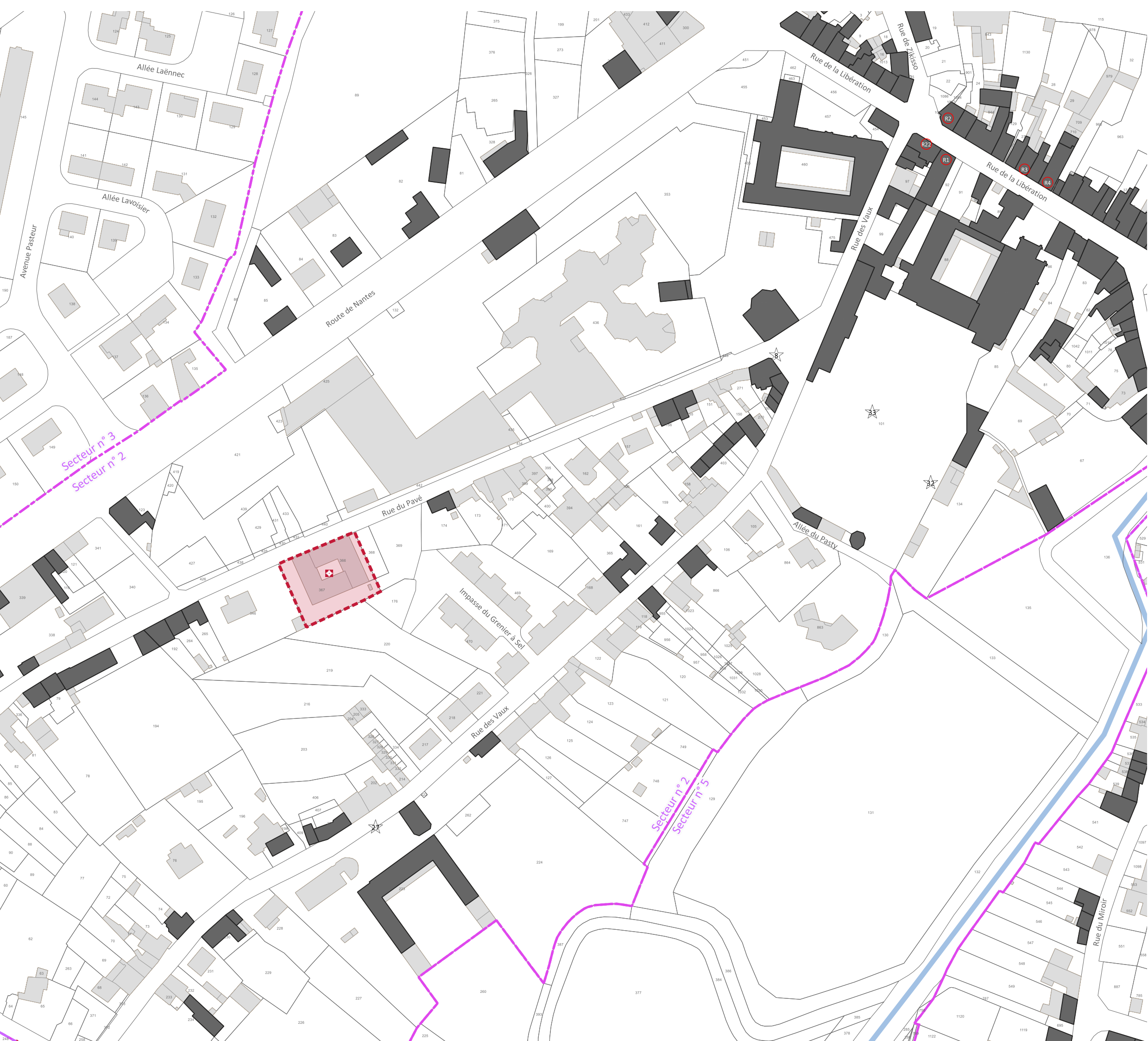
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aia.com - Tél. 02 47 05 23 00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aia.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

— Mur de clôture et mur de soutènement

— Rempart

★ Élément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

□ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

— Limite imposée d'implantation de construction

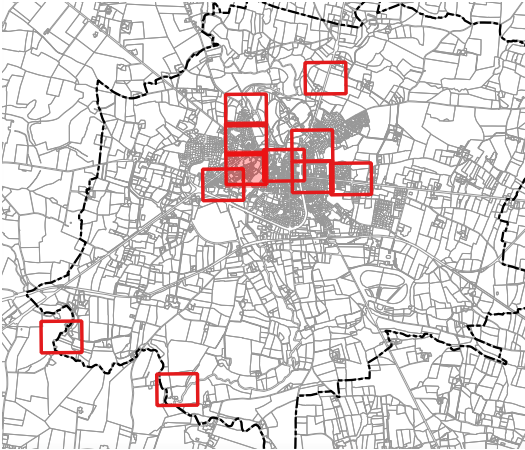
⬮ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



03570

1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

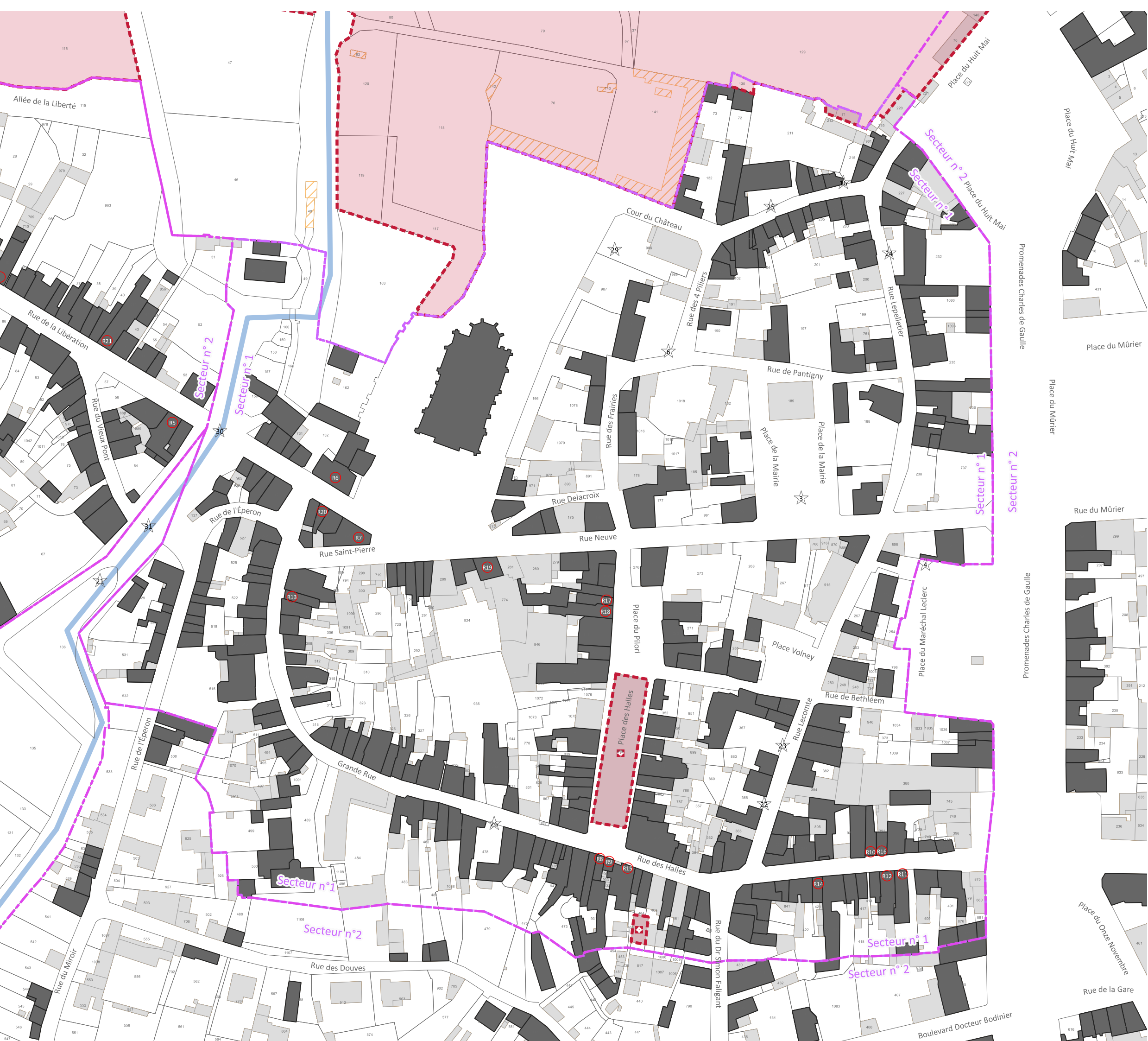
ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aia.com -
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : contact@be-aia.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Tél. 02 47 05 23 00
contact@be-aia.com

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Mur de clôture et mur de soutènement

Rempart

Élément extérieur particulier

Séquence naturelle

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

Arbre remarquable ou autre élément naturel

Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

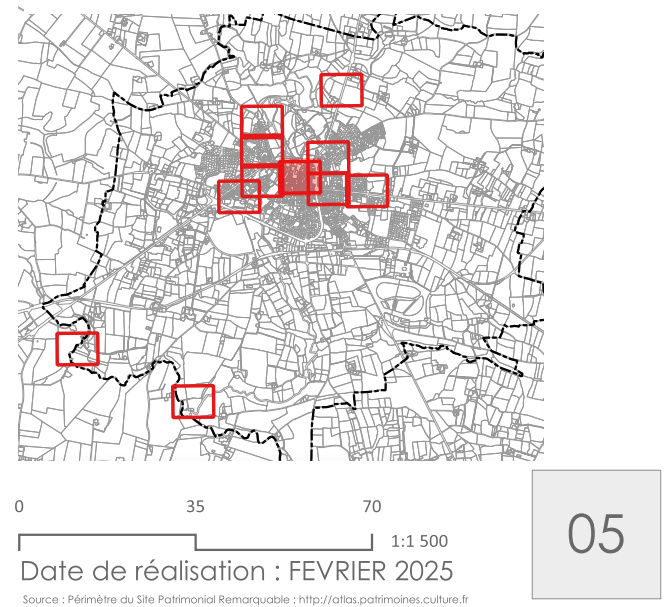
- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



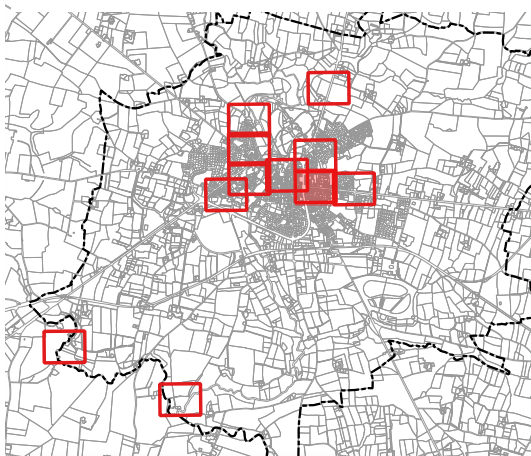
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON
CRAON
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aea.com - Tél. 02 47 05 23 00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : contact@be-aea.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION
Mai Melacca - Paysagiste 09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com
L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme 06 80 10 71 49 - atelieraudrey@gmail.com





Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

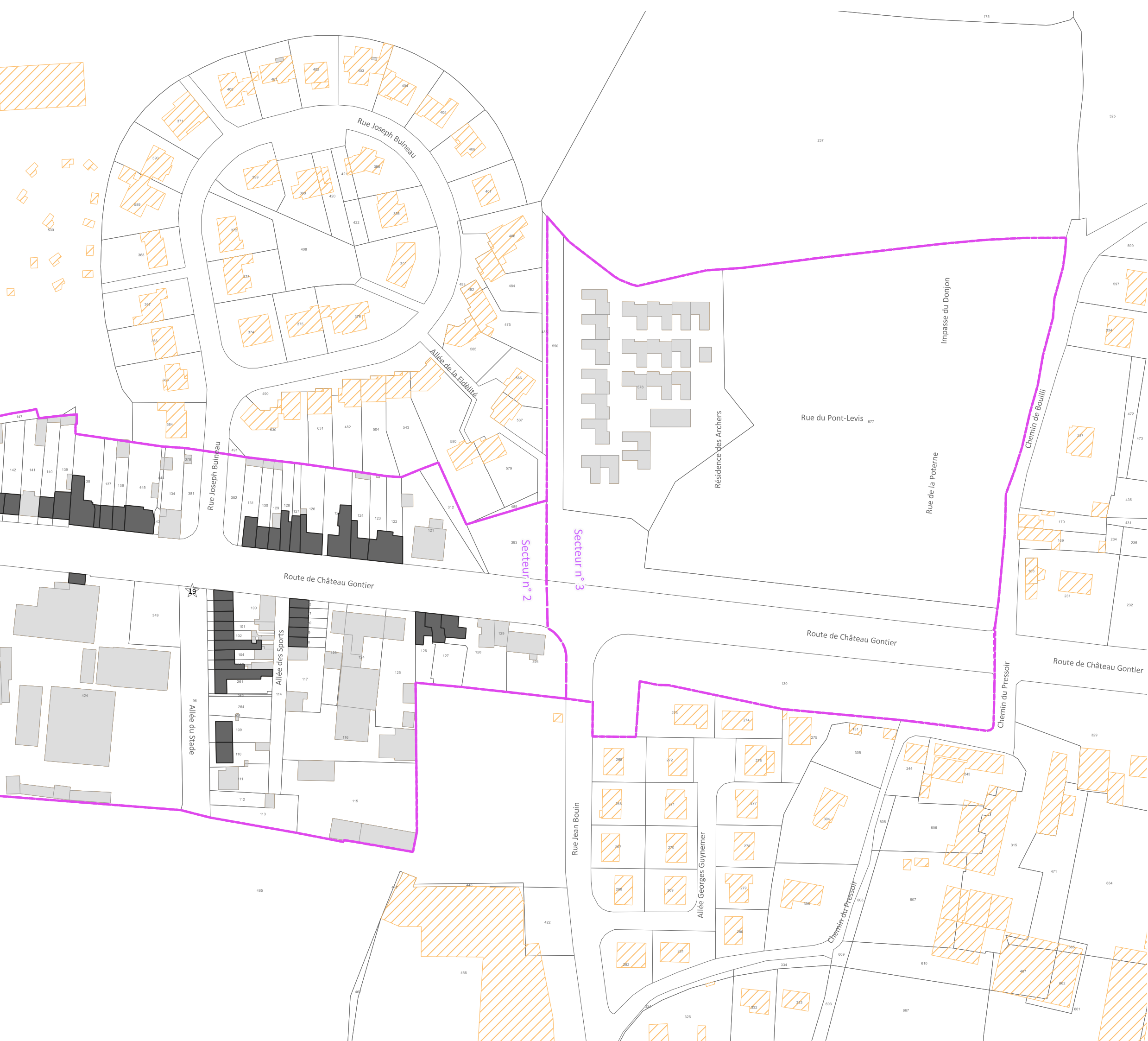
CRAON[®]
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aaa.com - Tél. 02.47.05.05.05
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel contact@be-aaa.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANVÉ

Maï Melacca - Paysagiste 09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com	l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme 06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com
---	---



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etlab> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON
CRAON
— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aia.com -
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11 Courriel contact@be-aia.com Tél. 02 47 05 23 00
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelieraudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

— Mur de clôture et mur de soutènement

— Rempart

☆ Élément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

□ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

— Limite imposée d'implantation de construction

⬮ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

◀ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 35 70 1:1 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>
Source : Bâtiments et parcelles : <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etabl> - Version juillet 2024

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON
— VIVRE AU POSITIF —

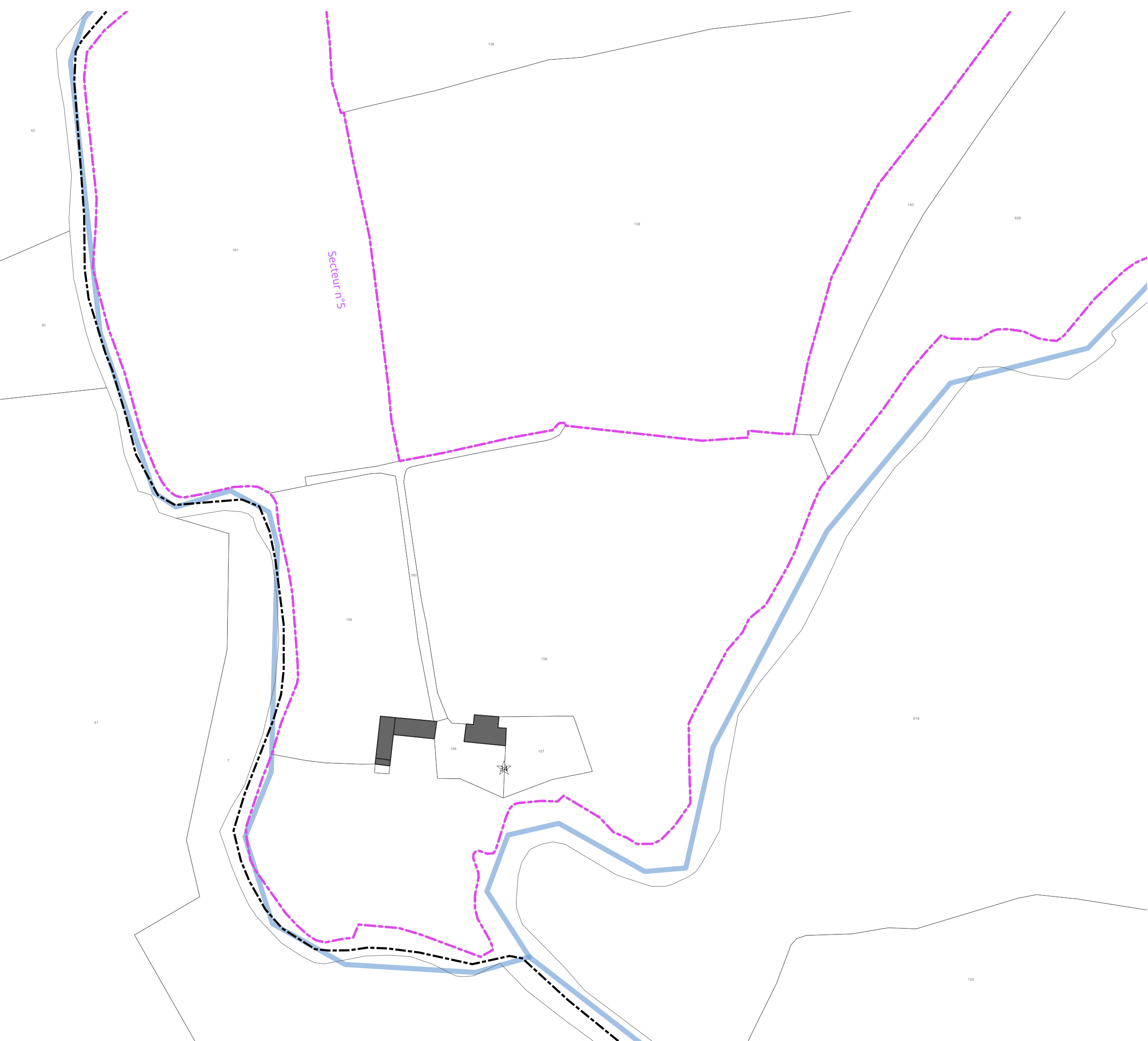
ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aia.com - Tél. 02 47 05 23 00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11 Courriel : contact@be-aia.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
 Secteur n°2 : faubourgs
 Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
 Secteur n°4 : zones d'activités
 Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

— Mur de clôture et mur de soutènement

— Rempart

☆ Élément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

●●●● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

□ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

▨ Espace vert à créer ou à requalifier

▨ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

└ Limite imposée d'implantation de construction

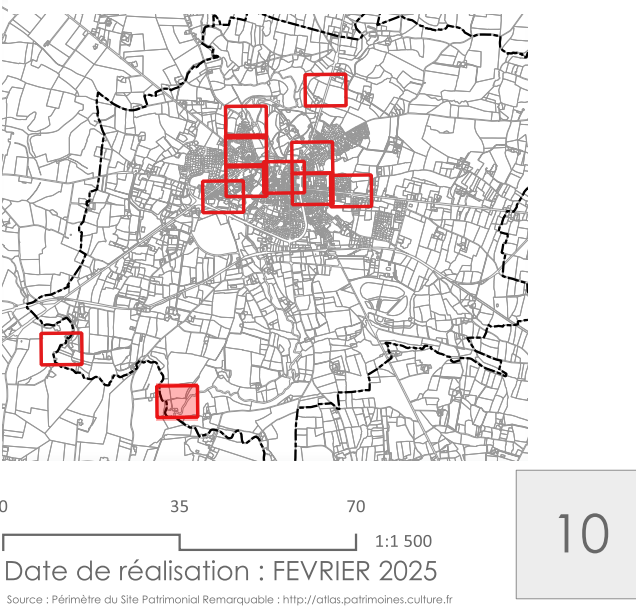
◊◊◊ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

◁ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■+ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

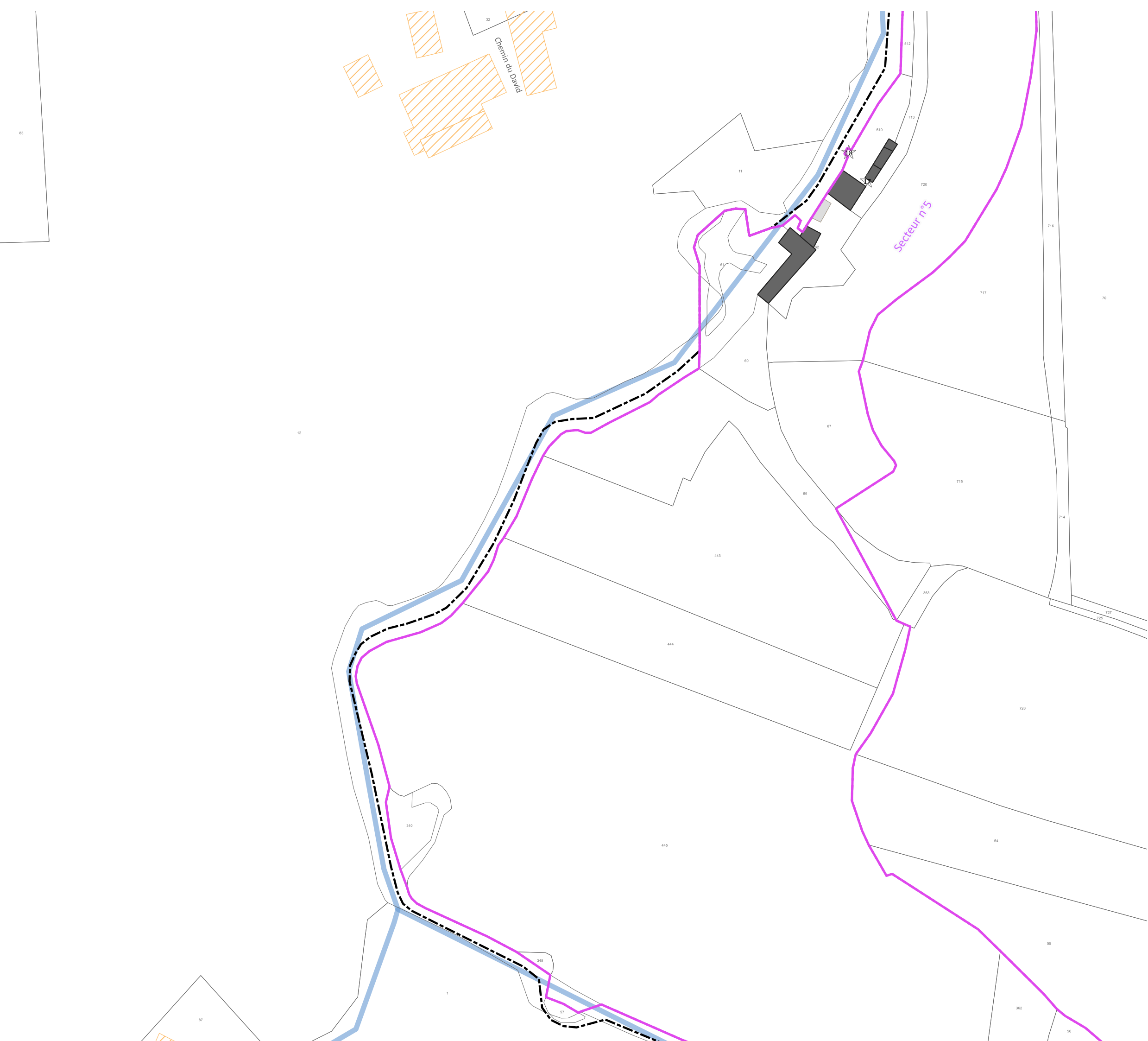
Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture
Site : www.be-aia.com -
Tél. 02 47 05 23 00

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 11
Courriel : contact@be-aia.com

Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS
agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com



Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

— Mur de clôture et mur de soutènement

— Rempart

☆ Élément extérieur particulier

▲ Séquence naturelle

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

□ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓢ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

— Limite imposée d'implantation de construction

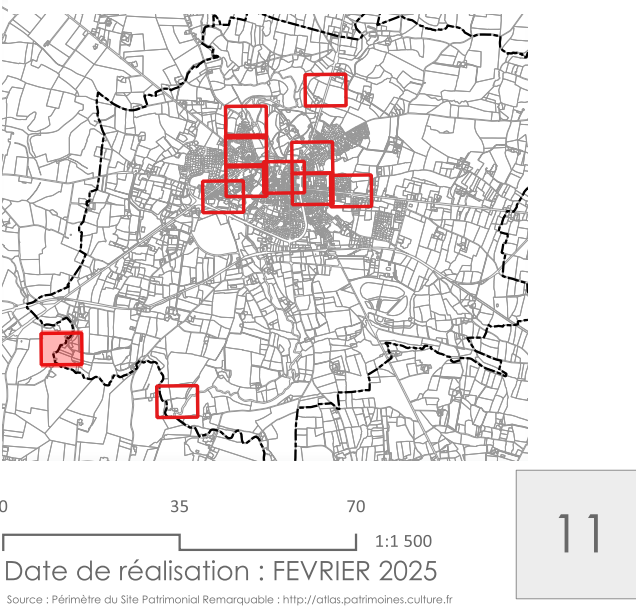
⬮ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

▲ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE CRAON

CRAON

— VIVRE AU POSITIF —

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
ELEMENT EXTERIEUR PARTICULIER ET IMMEUBLE BATI OU NON BATI A
REQUALIFIER

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023
PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025
APPROUVE EN DATE DU

■ Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Site : www.be-aia.com -
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 11
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS

Tél. 02.47.05.23.00
contact@be-aia.com
agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
09 73 10 74 81 - mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey Dessinatrice en architecture et en urbanisme
06 80 10 71 49 - atelierdaudrey@gmail.com